



Interpellation de M. COOLS : Création d'un Conseil consultatif des jeunes.

M. Cools rappelle qu'Uccle dispose d'un Conseil consultatif des aînés mais non d'un Conseil consultatif des jeunes. La création d'un tel Conseil consultatif par chaque municipalité est obligatoire dans de nombreux pays européens, de la Norvège à la Croatie. Ces Conseils sont des lieux de dialogue et permettent l'émergence d'un climat de confiance entre les jeunes et les décideurs communaux. La création d'un tel Conseil permettrait de donner la parole aux jeunes de la commune.

Les jeunes ne sont pas seulement l'avenir, ils sont aussi le présent. Ils doivent être écoutés et avoir leur mot à dire sur les sujets qui les concernent. Ceux-ci sont nombreux, y compris au niveau local. Les jeunes ont des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte. Au-delà de ces besoins, ils doivent avoir la capacité de s'exprimer sur tout ce qui influence leur vie.

Un Conseil consultatif de la jeunesse indépendant, composé et dirigé par des jeunes, contribuera à faire entendre leur voix et à nouer un dialogue entre jeunes et élus.

La création d'un tel Conseil figure parmi les recommandations de la Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale. Comme le souligne cette charte, « la participation est au cœur de la démocratie : renforcer la participation des jeunes, c'est contribuer à la durabilité et à la résilience des sociétés démocratiques ».

C'est dès le plus jeune âge que des responsabilités doivent être confiées aux jeunes. Ainsi, un tel Conseil pourrait être composé de jeunes désignés dans les classes des deux ou trois dernières années des établissements scolaires présents sur le territoire d'Uccle et être complété par des représentants d'organisations de jeunesse et peut-être aussi par quelques jeunes tirés au sort sur base de certains critères garantissant leur représentativité.

Des rencontres régulières devront avoir lieu entre les conseillers communaux et les membres du Conseil consultatif, avec l'organisation d'un feedback sur la mise en œuvre des propositions du Conseil qui auraient été acceptées. Ces réunions permettront aussi d'initier ces jeunes au fonctionnement des institutions communales et aux délais existant entre l'adoption d'une proposition et sa concrétisation.

M. Cools est convaincu qu'un Conseil consultatif représentatif de la jeunesse uccloise, établi sur des bases solides et bénéficiant des supports nécessaires, permettra aux jeunes d'être des acteurs du changement à l'échelle communale.

M. Lambert-Limbosch précise que le groupe Ecolo-Groen accorde une grande importance à la place des jeunes dans la société. Les écologistes plaident depuis longtemps en faveur de l'installation d'un Conseil de la jeunesse à Uccle. L'adoption d'une telle mesure est d'autant plus nécessaire eu égard à la légèreté avec laquelle les jeunes sont traités par les autres niveaux de pouvoir. M. Lambert-Limbosch évoque à cet égard l'envoi par le Ministre de la Défense de milliers de lettres aux jeunes de 17 ans au mépris des remarques émises par le Conseil d'Etat et l'autorité chargée de la protection des données.

Pour les écologistes, les jeunes sont des citoyens à part entière : ils utilisent l'espace public comme les autres générations, ils sont usagers des services publics, ils sont acteurs et consommateurs en matière de culture, ils sont souvent très éveillés par rapport aux problèmes de solidarité et aux enjeux climatiques, ils portent des initiatives et s'investissent dans différentes structures, notamment les mouvements de jeunesse...

Néanmoins, les jeunes n'ont pas toujours bonne presse : on les accuse de déranger, de prendre de la place, on stigmatise leur prétendue immaturité au nom d'un principe de réalité auquel ils sont

directement confrontés. M. Lambert-Limbosch pense à cet égard aux jeunes qui vivent dans des familles monoparentales, qui résident dans des logements précaires, qui subissent des violences domestiques, aux jeunes femmes victimes du sexism, etc.

Les mandataires publics ont le devoir de faire preuve d'empathie à l'égard des jeunes et d'accompagner leurs revendications. Uccle doit être une commune autant « jeunes admis » qu'« aînés admis ».

Les écologistes se réjouissent donc de la concrétisation de ce point particulier de la déclaration de politique communale.

M. Tojerow précise que le groupe socialiste soutient la proposition du groupe Uccle en avant, en insistant toutefois pour que la composition de ce conseil reflète la diversité de la jeunesse uccloise.

En effet, les jeunes ne sont pas dans la même situation s'ils disposent ou non d'un espace personnel pour préparer leurs examens, s'ils entreprennent des études de longue durée ou s'ils entrent sur le marché du travail dès l'âge de 20 ans, etc.

Mme la Première Echevine confirme l'engagement de la majorité en faveur de la mise en place d'un Conseil consultatif de la jeunesse, et ce d'autant plus que ce point figure explicitement dans la déclaration de politique communale.

Une structure relativement similaire a été mise en place sous la précédente mandature, mais selon des modalités un peu différentes puisqu'il s'agissait de réunir des jeunes pour leur permettre de porter un projet en commun grâce à un budget participatif.

Pour le moment, les services communaux sont dans une phase d'exploration car il y a encore une série de points à trancher, notamment les modalités de réunion et les tranches d'âge considérées. Cette assemblée concernera-t-elle les jeunes de 12 à 18 ans ou ceux de 15 à 25 ans ?

L'équipe très dynamique qui se charge de ce projet est en train d'étudier les initiatives analogues lancées dans d'autres communes, qui se caractérisent par une grande diversité.

Il faudrait aussi s'interroger sur la durée des mandats au sein de cette assemblée car, s'il va de soi qu'on peut a priori siéger longtemps au Conseil des aînés, pour chacun d'entre nous la jeunesse n'est malheureusement pas un état pérenne.

Lorsque ce travail exploratoire aura été accompli, Mme la Première Echevine reviendra auprès du Conseil communal pour proposer la mise en place de ce conseil consultatif et le doter d'un règlement d'ordre intérieur.

M. Cools comprend qu'il faille prendre le temps nécessaire pour mettre en place un projet cohérent.

La durée des mandats au sein de ce conseil devrait être probablement de deux ans, de manière à assurer un renouvellement rapide.

Pour ce qui concerne la tranche d'âge à prendre en considération, M. Cools pense qu'il faut plutôt se concentrer sur les 15-25 ans : impliquer les jeunes de 12 à 14 ans reviendrait à mettre en place un conseil des enfants, qui relève d'un autre registre, et au-delà de 25 ans, les jeunes commencent à entrer dans la vie active et sont confrontés à d'autres problématiques.

M. Cools espère aussi que des feedbacks seront prévus afin que les conseillers communaux puissent à des moments déterminés disposer d'une mise en perspective et dresser le bilan de cette expérience.